

ENGLISH-LANGUAGE **ARTS** NETWORK

Le jeudi 21 mai 2009

Robert A. Morin
Secrétaire général
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
1, Promenade du Portage
Gatineau (Québec)
J8X 4B1

À l'attention de : procedure@crtc.gc.ca

Monsieur le secrétaire général,

Objet : CRTC 2009-196 – Demandes de renouvellement de licence présentées par la Société de Télédiffusion du Québec et par Canal Savoir

1. ELAN est le *English-language Arts Network-Quebec*, un réseau d'artistes de langue anglaise du Québec. Créé en 2004, le Réseau compte maintenant plus de 1 700 membres, dont environ 200 qui oeuvrent dans les domaines du cinéma et de la télévision.
2. ELAN aimerait paraître devant le Conseil à l'audience publique pour le renouvellement de ces licences afin d'aborder plus en détails les questions que nous exposons brièvement ici.
3. Dans sa décision 2008-12 intitulée « Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada, 30 mars 2009 », le Conseil indiquait à la page 22 :

« Comme le Conseil s'est engagé à traiter de certaines questions lors d'instances publiques ultérieures, il rappelle aux parties intéressées l'importance de participer aux instances publiques du Conseil afin qu'il puisse tenir compte de leurs points de vue, de leurs réalités et de leurs besoins lors de la prise de décisions. »

4. Le CRTC a également indiqué dans ce rapport que « Le Conseil juge que le reflet des communautés dans la programmation des services disponibles au sein du système de radiodiffusion canadien peut être amélioré. » Nous croyons que cela est particulièrement vrai dans le cas des services de télévision qui sont offerts au quart de million d'Anglophones du Québec qui vivent à l'extérieur de Montréal.

5. Ces collectivités sont si petites qu'elles ne peuvent pas soutenir de radiodiffuseur conventionnel local. Notre télévision nous est livrée par les émetteurs de retransmission de la CBC ou par des services de satellite ou de câble. Nous sommes très bien desservis en anglais américain, mais mal desservis en expression locale ou régionale.

6. Par exemple, alors que les entreprises de diffusion de radiodiffusion (EDR) du Québec dépensent 46 millions de dollars dans les canaux communautaires et 25,6 millions de dollars en expression locale, et qu'elles obtiennent un profit avant intérêts et taxes de 30 pour cent, il n'y a pas de canaux communautaires de langue anglaise au Québec. En fait, 90 pour cent des Anglophones du Québec sont desservis par Videotron, mais Videotron n'offre pas de service local de langue anglaise, pas même à Montréal.

7. En revanche, les Francophones des collectivités à l'extérieur du Québec ont TFO, le réseau éducatif de langue française de l'Ontario. TFO dispose d'un budget de programmation de 17 millions de dollars, à l'intérieur du budget total de 81 millions de dollars de TVOntario. Télé-Québec a un budget total de 76 millions de dollars et des coûts de programmation de 40 millions de dollars.

8. Cependant, il n'y a pas de réseau éducatif de langue anglaise au Québec. Nous croyons qu'il est irréaliste de penser qu'il y aura un jour une programmation de langue anglaise à Télé-Québec, ou un Télé-Québec de langue anglaise équivalent à TFO.

9. Or, un élément de diffusion déclencheur est de plus en plus nécessaire pour organiser le financement de la production, et un réseau éducatif est extrêmement important pour la production de langue officielle en situation minoritaire. Par exemple, c'est de TFO que les réalisateurs francophones hors Québec ont reçu 40 pour cent de leurs droits de licence pour toute leur production ces cinq dernières années. SRC en a fournis 36 pour cent et ARTV 11 pour cent.

10. La minorité de langue officielle au Québec a besoin de l'équivalent de Télé-Québec ou de TFO. Nous croyons que le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FPAL) offre une solution au reflet régional inadéquat des Anglophones du Québec.

11. Nous recommandons que les radiodiffuseurs de Montréal soient admissibles au FPAL parce que la population anglophone de Montréal est bien inférieure à

un million de personnes. D'après le recensement de 2006, la population anglophone du grand Montréal était de 700 000 personnes, selon la mesure de la première langue officielle parlée. Le rapport Brynaert commandé par le Conseil utilise la même mesure. Le Commissaire aux langues officielles utilise « première langue officielle parlée » ou « langue parlée à la maison » et établit la population à 337 000. Le gouvernement du Québec, avec sa définition « langue maternelle », la chiffre à 212 000.

12. Quelle que soit la mesure utilisée, la population anglophone du grand Montréal est de beaucoup moins qu'un million de personnes. La seule mesure par laquelle on pourrait obtenir un chiffre d'un million d'Anglophones serait « une connaissance » de l'anglais, ce qui inclurait plusieurs milliers de Francophones. Cette définition n'est pas utilisée par une autre agence, ni un gouvernement; elle ne devrait pas l'être par le CRTC.

13. Votre décision concernant le FPAL (CRTC 2008-100) rend Québec, Kitchener et Winnipeg admissibles au financement, mais les marchés de télévision anglophones plus petits de Montréal et d'Ottawa/Gatineau, inadmissibles. Donc, les règles d'admissibilité au FPAL doivent être revues de manière à inclure ces marchés.

14. Nous recommandons que le CRTC fasse des documentaires, une priorité du FPAL, au même titre que les nouvelles et les affaires publiques. Cela aurait pour effet d'assurer l'admissibilité de la production indépendante, ce qui faciliterait la représentation des plus petites collectivités qui sont hors de la portée des radiodiffuseurs conventionnels.

15. Par-dessus tout, nous recommandons que la minorité linguistique officielle au Québec reçoive un canal régional équivalent à TFO.

16. Cela pourrait être un service numérique de catégorie 1 coûtant environ 20 millions de dollars, produisant une bonne quantité d'émissions locales originales réalisées par des indépendants, qui serait offert à la grandeur de la province par câble ou satellite.

17. Il pourrait être géré par Télé-Québec en vertu d'une entente semblable à celle du Canal Savoir ou par une entreprise indépendante sans but lucratif organisée par des représentants des collectivités de langue officielle en situation minoritaire au Québec.

18. Pour le financer, nous suggérons une augmentation de deux pour cent du niveau de contribution des EDR au FPAL, ce qui enrichirait le Fonds d'environ 140 millions de dollars par année. Le CRTC devrait également prévoir une « enveloppe pour une minorité linguistique officielle » à l'intérieur du FPAL qui serait valide pour les productions télé, radio et nouveau média des minorités de langue anglaise et de langue française.

19. Les Anglophones à l'intérieur du Québec – et surtout ceux qui n'habitent pas sur l'île – sont très mal servis en programmation locale. Nous avons besoin d'un réseau de télévision régional au Québec doté d'un budget de programmation assez gros pour faire une différence dans toutes nos collectivités mal desservies.

20. Il est grand temps que nous nous voyions à la télévision.

Cordiales salutations,
Guy Rodgers
Président
English-language Arts Network du Québec

c.c. Michele Fortin, membre du conseil d'administration, Télé-Québec

Fin du document